

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE
UNITE DE FORMATION

TRAITEMENT ET AMÉNAGEMENT FORESTIERS

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 13 21 09 U21 D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 101

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

TRAITEMENT ET AMÉNAGEMENT FORESTIERS

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'acquérir des compétences de base en traitement et aménagement forestiers ;
- ◆ de justifier des traitements sylvicoles appropriés au sein de peuplements jeunes et adultes et de leur appliquer une méthode de régénération ;
- ◆ de mettre en œuvre les prescriptions d'un aménagement forestier ;
- ◆ d'élaborer un document simple de gestion.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En notions de sylviculture,

Face à un contexte sylvicole de peuplements et d'arbres forestiers, apporté par le chargé de cours, dans le respect des consignes données, en utilisant le vocabulaire adéquat,

- ◆ diagnostiquer les caractéristiques de ces situations sylvicoles ;
- ◆ proposer des mesures préventives et des soins sylvicoles en vue de les améliorer ;
- ◆ élaborer, un rapport de synthèse des activités extérieures réalisées.

En Biologie et dendrologie forestières

- ◆ décrire les principaux organes de plantes et d'arbres forestiers ;
- ◆ expliciter leur fonctionnement général ;

à l'aide de la documentation appropriée et dans le respect des consignes données,

- ♦ identifier et classer des plantes et des arbres forestiers, notamment à l'aide d'une clé de détermination ;
- ♦ décrire, en utilisant le fichier écologique des essences, les exigences écologiques et les caractères dendrologiques essentiels des principales essences forestières de Belgique.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation « *Biologie et dendrologie forestières* », code N° 132103U21D1 et « *Notions de sylviculture* » code N° 132102U21D1, classées dans l'enseignement secondaire supérieur de transition.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Traitement forestier	CT	B	44
Aménagement forestier	CT	B	28
Laboratoire de sylviculture appliquée	CT	S	24
3. 2. Part d'autonomie		P	24
Total des périodes			120

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

Dans le respect de la législation et des règles de sécurité en vigueur,

4.1. Traitement forestier

face à une parcelle forestière, en disposant de la documentation appropriée,

- ♦ de définir les notions de base en génétique forestière : origine, provenance, matériels de base, certificat maître, document fournisseur ;
- ♦ de décrire les techniques de production en pépinière de plants forestiers : choix du site d'implantation, récolte et conservation des graines, semis, repiquage, arrachage, tri ;
- ♦ de présenter les règles et principes de base en matière de sécurité et d'ergonomie des travaux forestiers : équipements, sécurité et entretien de la tronçonneuse et de la débroussailleuse, choix des outils de coupes, organisation des chantiers ;
- ♦ de décrire les méthodes et choisir les techniques, périodes et outils pour appliquer les traitements forestiers suivants :
 - préparation de terrains forestiers : nettoyage du terrain, amélioration du sol, travail du sol,
 - création de boisements forestiers : réception des plants, mise en jauge, habillage des plants, pralinage, piquetage, modes de plantation, protections individuelles et globales, regarnissage,
 - entretien des jeunes peuplements : effets favorables et nocifs de végétations d'accompagnement, modes de dégagements respectifs, dépressage,
 - amélioration des peuplements : désignation des arbres d'avenir, tailles de formation et d'élague, émondage, détourage, éclaircie.

4.2. Aménagement forestier

face à un massif forestier donné, en disposant de la documentation appropriée,

- ◆ de justifier le choix des différentes fonctions que peut remplir une forêt ;
- ◆ d'argumenter le choix des régimes forestiers et des méthodes de régénération ;
- ◆ de distinguer les différents types d'exploitabilité, de possibilité, des coupes et de leur assiette et du fonds de réserve ;
- ◆ de préciser les normes dendrométriques et écologiques des principales essences forestières de production : révolution, rotation, surface terrière optimale, accroissements annuels, production, exigences hydriques et trophiques ;
- ◆ de définir et de choisir des orientations sylvicoles : maintien, amélioration, conversion, transformation, restauration ;
- ◆ de présenter les opérations et les outils d'aménagement forestier : travaux préparatoires, plan de gestion, parcellaire, tableau des exploitations, sommier des travaux ;
- ◆ d'identifier une méthodologie d'aménagement forestier :
 - relevé des éléments forestiers existants,
 - définition des objectifs,
 - identification des moyens et méthodes de gestion forestière,
 - relevé des principales contraintes et recommandations.

4.3. Laboratoire de sylviculture appliquée

face à des situations concrètes de terrain,

- ◆ de réceptionner un lot de plants forestiers ;
- ◆ de choisir les méthodes et les matériels les plus appropriés, de pratiquer les principaux travaux et de réceptionner des chantiers forestiers :
 - phase d'installation : habillage des plants, techniques de plantation, pose de dispositifs de protection, diagnostic de reprise,
 - phase d'éducation : concurrence de la végétation, sélection d'arbres d'avenir, techniques de dégagement, dépressage de semis, tailles de formation, élagages, émondage,
 - phase d'amélioration : diagnostic de compétition entre les arbres, détournage, martelage d'éclaircies ;
- ◆ de diagnostiquer une parcelle forestière à l'aide d'une fiche parcellaire ;
- ◆ de compléter un document simple de gestion forestière ;
- ◆ de programmer des coupes et travaux forestiers ;
- ◆ de présenter, en référence au cadre légal en vigueur, l'organisation spatio-temporelle d'un aménagement ;
- ◆ d'appréhender l'interprétation, du point de vue de l'aménagement forestier, d'une carte de gestion informatisée et d'une carte topographique ;

- ◆ d'élaborer, dans le respect des consignes données, un rapport de synthèse des activités extérieures réalisées.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

face à au moins deux contextes sylvicoles de peuplements forestiers, apportés par le chargé de cours, dans le respect de la législation, des règles de sécurité en vigueur et des consignes données, en utilisant le vocabulaire adéquat,

- ◆ de justifier des éléments de génétique forestière ;
- ◆ de décrire les méthodes de régénération appropriées ;
- ◆ de proposer des prescriptions techniques et matérielles de chantiers forestiers ;
- ◆ de préciser les normes d'orientations sylvicoles des essences forestières relevées ;
- ◆ d'effectuer des travaux forestiers adaptés.

face à un contexte sylvicole de massif forestier, apporté par le chargé de cours, dans le respect des consignes données, en utilisant le vocabulaire adéquat,

- ◆ d'interpréter les éléments constitutifs d'un document de gestion ;
- ◆ de définir et de commenter un parcellaire forestier, un tableau d'exploitation et un sommier des travaux ;
- ◆ d'élaborer, dans le respect des consignes données, un rapport de synthèse des activités extérieures réalisées.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de précision du vocabulaire et de la terminologie employés,
- ◆ du degré d'exactitude de choix des traitements et des règles d'aménagements sylvicoles proposés,
- ◆ la qualité des travaux forestiers exécutés,
- ◆ le degré de clarté et de qualité du rapport de synthèse.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée dans le domaine en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière à l'exception du « Laboratoire de sylviculture appliquée » pour lequel il n'y aura pas plus de huit étudiants par poste de travail.